

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 11 septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

M. Henri VOUILLON, Mme Françoise BAJARD, M. Gilles JONDET, Adjoints.
Mmes Sylviane BAILLY, Blandine BERREZ, Florence CHAMBREY, MM. Richard DE SANTIS, Stéphane DROUOT, Mme Fabiola DUFOUR, M. Philippe GAGET, Mmes Maryline GAUTHIER, Véronique GUILLON, MM. Hervé MARMET, Alain MICHON, Joël MORNAY, Mmes Valérie PIGUET, Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

M. Cédric MAUCELLI pouvoir écrit donné à M. Richard DE SANTIS

Madame Françoise BAJARD a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 21 juillet 2014.

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2/2014. 201409123

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur l'exécution du budget général de la commune,
Le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif 2014

Section Investissement

D2152	Installations de voirie	1 400,00 €
D2183	Matériels de bureau et informatique	9 200,00 €
D2184	Mobilier	2 300,00 €
D2188	Autres immobilisations corporelles	1 800,00 €
D2313	Constructions	- 14 700,00 €
		- €

L'équilibre budgétaire est préservé.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE DETTES. 201409124

A la demande de Monsieur le Trésorier de LA ROCHE VINEUSE, Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur les dettes concernant les dossiers référencés ainsi :

Numéro pièces	Montant
1401120215	491,73 €
1274090815	61,48 €
Total	553,21 €

En effet, il a été impossible pour l'huissier du Trésor de recouvrer ces montants du fait de la non solvabilité.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ADMET en non-valeur les dettes mentionnées pour un montant total de **553.21 €** à l'article budgétaire 6541.
- CHARGE Monsieur le Maire d'accomplir les formalités administratives nécessaires.

97^{ème} CONGRES DES MAIRES : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES ELUS. 201409125

Deux élus du Conseil Municipal, MM. Roger MOREAU, Henri VOUILLON vont se rendre au 97^{ème} congrès des maires de France du 25 au 27 novembre 2014.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre en charge leurs frais réels de déplacement et d'hébergement pour ces trois jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sauf MM. MOREAU, VOUILLON qui ne prennent pas part au vote,

- APPROUVE la prise en charge des frais réels de déplacements et d'hébergement pour les deux élus qui vont participer au 97^{ème} Congrès des Maires de France.
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6532 du budget 2014.

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE. 201409126

Suite au départ à la retraite de M DARGAUD, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de compléter l'effectif des services techniques en recrutant un agent dont les compétences relèvent du cadre des techniciens territoriaux. Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône et Loire a mené une mission d'aide au recrutement auprès de la collectivité et un candidat a été sélectionné, répondant aux critères exigés pour le poste.

Monsieur le Maire propose donc la création du poste de technicien principal 1^{ère} classe pour permettre le recrutement de ce technicien, par voie de détachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de créer, à compter du 1^{er} janvier 2015, un poste de technicien principal de 1^{ère} Classe à temps complet.

- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale toutes les démarches nécessaires pour pourvoir ce poste.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif de 2015.

DENOMINATION DE VOIES. 201409127

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de dénommer la nouvelle voie interne côté Est de la ZAC du Centre-Bourg et un chemin situé à la Grisière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dénommer, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Rue de la Prairie**, la nouvelle voie intérieure Est à la ZAC du Centre Bourg entre la Rue Hector Berlioz et la Rue du Clos Briaud.
- **Chemin de la Sénétrière**, entre la Route de la Grisière et la limite d'Hurigny.

CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE PAR SANCE FOOTBALL CLUB. 201409129

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait donné son accord de principe à la construction d'un club house sur un terrain communal, à la Grisière, par et aux frais de l'association *SANCE FOOTBALL CLUB* qui financera cette construction grâce au mécénat d'entreprises.

Il propose de conclure une convention avec le Club de football pour prévoir la rétrocession du bâtiment à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE l'association *SANCE FOOTBALL CLUB* à déposer un permis de construire pour un club house sur le terrain communal de la Grisière.
- DECIDE de conclure une convention avec le club pour la rétrocession à la commune du club house à l'euro symbolique.
- CHARGE Monsieur le Maire des démarches pour l'exécution de cette décision.

RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS.

Monsieur Roger MOREAU, Maire, présente au Conseil Municipal une synthèse du rapport 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers dont un exemplaire a été envoyé par voie électronique à chaque conseiller municipal.

Ce rapport est le dernier du SICTOM puisque, depuis le 1^{er} janvier 2014, la compétence ramassage et traitement des déchets ménagers a été transférée à la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône). Il n'appelle aucune observation particulière de la part du Conseil Municipal.

RAPPORT ANNUEL 2013 DU SMAM (Syndicat Mixte de l'Agglomération Mâconnaise). 201409128

Monsieur le Maire expose que la loi du 2 février 1995 (dite Loi Barnier) et le décret n°95-635 du 6 mai 1995 font obligation au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de production d'eau potable.

Monsieur Henri VOUILLON, Maire-Adjoint, présente le rapport annuel du SMAM (Syndicat Mixte de l'Agglomération Mâconnaise).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- ACCEPTE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la production d'eau potable tel qu'il a été établi pour l'exercice 2013.

AFFAIRES DIVERSES.

- Vendredi 10 octobre se tiendra à l'école élémentaire l'élection des membres du CCE (Conseil Communal des Enfants) : M. MOREAU renouvelle sa réticence à voir des enfants de CP, CE1 et CE2 siéger au sein du CCE (Conseil Communal des Enfants) contrairement à ce qui se pratique dans d'autres communes. Il délègue la présidence du CCE (Conseil Communal des Enfants) à un adjoint.
- Prochaines réunions programmées :
 - o Mercredi 1^{er} octobre 18 h 30 – Mairie – *Amis du Château*
 - o Lundi 6 octobre – 18 h 30 – *Commission des Activités Scolaires et de Loisirs*
 - o Mardi 14 octobre – 17 h – *Commission Environnement, Développement Durable et Fleurissement*
 - o Mardi 14 octobre – 18 h 30 – *Commission Voirie, Réseaux et Sécurité*
 - o Mardi 14 octobre – 20 h – *Commission Economique et Relations Extérieures*
- La Commission *Vie Associative et Culture* a prévu de contacter tous les conscrits de la Classe 4 pour une réunion en vue d'organiser la Fête des Conscrits.
- Les Commissions *Vie Associative et Culture* et celle de la *Communication et Manifestations Municipales* pourront s'associer pour préparer la réception des nouveaux habitants prévue en janvier 2015.